



760, boul. Saint-Laurent Est, Louiseville (Qc) J5V 1H9 • 819-228-1563 • cadmaski.com • info@cadmaski.com

Louiseville, le 7 janvier 2021

**COMMUNIQUÉ**

## **OBJET : Précisions sur la poursuite de la délivrance de nos services dans le contexte de la pandémie COVID-19**

### **Livraison des services**

La Coopérative d'aide à domicile de la MRC de Maskinongé, membre du Réseau de coopération des entreprises d'économie sociale en aide à domicile (EÉSAD), désire rassurer sa clientèle que par la nature des services essentiels livrés par les préposées d'aide à domicile, ceux-ci sont maintenus. Les milieux de vie (résidence pour personnes âgées ou domiciles des usagers) demeurent accessibles pour les préposées d'aide à domicile.

Nous tentons de poursuivre la priorisation des clientèles seules ou vulnérables, ou pour qui le maintien à domicile pourrait être compromis en l'absence de la délivrance des services que nous offrons.

### **Mesures en matière de santé et sécurité au travail (SST)**

Les employées de la Coopérative d'aide à domicile de la MRC de Maskinongé respectent les mesures en matière de santé et sécurité au travail (SST) et les mesures préventives de protection contre les infections qui sont recommandées par la direction de la santé publique régionale. Elles possèdent l'équipement de protection individuelle, nécessaire à porter, selon la nature du service qu'elles délivrent. Nos préposées répondent, tous les jours qu'elles travaillent, à un formulaire d'autoévaluation des symptômes. Elles s'engagent à respecter les mesures préventives d'hygiène mises en place pour éviter la propagation du virus sur les lieux du travail et ainsi, protéger leur santé et assurer leur sécurité, et celle des usagers. De plus, aucun service ne sera délivré chez un usager qui présente des symptômes de la COVID-19, ou s'il est de retour de voyage depuis moins de 14 jours ou s'il en été en contact étroit avec un cas probable ou confirmé de la COVID-19 ou s'il est en isolement.

### **Télétravail**

Les mesures prévoient l'obligation du télétravail pour les entreprises à moins que les circonstances exceptionnelles l'empêchent. Considérant que les EÉSAD livrent des services essentiels, la Coopérative d'aide à domicile de la MRC de Maskinongé doit, autant que faire se peut, limiter au minimum la présence des employées de bureau en privilégiant le télétravail. Pour des considérations techniques et afin d'assurer l'efficacité de la livraison des services, un minimum d'employées peut demeurer au bureau, selon l'évaluation de la direction générale, afin d'assurer la livraison des services.

Pour respecter les mesures sanitaires et limiter les contacts physiques, nos bureaux ne sont plus accessibles à la clientèle. Les employées de bureau sont disponibles par téléphone **819 228-1563** et par courriel.

### **Programme d'exonération d'aide financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD) de la RAMQ**

Veuillez noter que l'accessibilité au PEFSAD inclut l'obligation de la signature du client (et de la préposée d'aide à domicile) qui justifie la délivrance de services, conformément à l'article 21 du décret relatif au PEFSAD, que ce soit sur un support informatique (comme une tablette) ou sur papier. Les préposées de la Coop, qui utilisent la tablette, s'assurent de désinfecter leurs mains et de nettoyer la surface de leur tablette.

Numéro de téléphone sans frais de la RAMQ : 1 888 594-5155